

# LE CHARGÉ DE LA RELATION ENTREPRISE À VOTRE ÉCOUTE

Le **Chargé de la relation entreprise - CRE** vous accompagne, vous conseille et vous informe pour sécuriser et fluidifier vos obligations déclaratives.

Février 2026



## LEURS MISSIONS

- **Promotion des outils numériques**

Signalements arrêts DSN, attestations de salaire, déclaration accident de travail en ligne,... Le CRE est l'expert des téléservices pour améliorer la rapidité et la fiabilité des échanges.

- **Amélioration de la qualité des données**

Le CRE aide les services paie/RH/compta à comprendre l'importance des informations déclarées, il analyse et détecte les anomalies fréquentes et propose des solutions concrètes pour l'amélioration de la qualité des flux et des délais de paiements.

- **Information sur la réglementation**

Le CRE explique les évolutions légales et réglementaires (indemnités journalières, arrêts de travail, maternité, accidents du travail,...) pour que les entreprises appliquent correctement les règles.

- **Facilitation des relations**

Le CRE est un relais de confiance qui permet de résoudre les blocages techniques, d'orienter les interlocuteurs vers les bons services.

- **Lutte contre l'absentéisme**

Le CRE est porteur d'informations et de promotion des actions de prévention et des différents dispositifs de la désinsertion professionnelle.

## VOTRE CHARGÉ·E DE RELATION ENTREPRISE



Anime les webinaires et réunions collectives.



Se déplace chez vous.



Vous informe par emailing.



La gestion du suivi de dossier indemnités journalière - IJ (Ex. : réclamations) relève d'un autre service que celui du CRE. **Contactez la Caisse d'Assurance Maladie de votre salarié.**



**ameli.fr** / Espace entreprises  
**net-entreprises.fr**



**36 79** Plateforme dédiée aux employeurs.  
**0 806 800 700** Hotline net-entreprises.fr